

# Colloque des structures déconcentrées

3 février 2024





# PSF 2024



# Enveloppes – PSF & PST

L'Agence nationale du Sport a partagé **les enveloppes globales 2024** pour les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) et les Projets Sportifs Territoriaux (PST).

## **Projets Sportifs Fédéraux, 80M€** dont :

- Une enveloppe globale de 75M€ (75M€ en 2023 dont 2 162 100€ pour les structures FFGym)
- Une enveloppe spécifique de 5M€ pour les Animations Vacances Olympiques (nouveau)

## **Projets Sportifs Territoriaux, 72,09M€** (64,78M€ en 2023) dont :

- 43,39M€ pour l'emploi et l'apprentissage (49,9M€ en 2023)
- 10M€ pour la création de 1 000 emplois sociosportifs (nouveau)
- 10,3M€ pour les « Actions politiques publiques du sport » (nouveau)

# Contexte

La Fédération **est évaluée** par l'Agence nationale du Sport sur sa gestion du PSF et la qualité de son instruction. Les résultats de cette évaluation **impactent l'enveloppe attribuée à la Fédération chaque année.**

Il est donc important de **s'assurer de la qualité** des demandes de subvention déposées d'où l'importance de **l'accompagnement.**

**Nouveautés 2024** : Organisation de webinaires nationaux d'accompagnement à destination des clubs et structures déconcentrées

- Sur les comptes-rendus financiers du PSF 2023 – 23 janvier 2024
- Sur les demandes de subvention du PSF 2024 – Mars 2024





# Instruction des projets

Pour faire face au **nombre croissant de demandes** et à **l'augmentation des exigences de l'Agence**, la Fédération doit augmenter son niveau d'exigence pour éviter le saupoudrage et avoir un **financement plus efficace**.

Entre 2022 et 2023 :

**Augmentation du nombre de projets à instruire de 9,67%**

**Nouveautés 2024 :**

- Mise en place d'une **grille d'instruction** pour rendre l'instruction plus objective et homogène et faciliter le travail des instructeurs.
- Mise en place d'une **grille d'évaluation** pour définir une méthode d'évaluation objective des comptes-rendus financiers et assurer une cohérence entre l'instruction des projets et leur évaluation.

# Avis des comités départementaux

Pour rappel, lors de la campagne PSF, les comités départementaux sont invités à **émettre un avis** sur les demandes des clubs de leur territoire :

- Respect des obligations fédérales,
- Pertinence du projet dans le contexte territorial,
- Importance du projet pour le développement du club,
- Et capacité du club à porter le projet.

Lorsque l'avis d'un comité départemental est **défavorable et motivé**, le projet du club **n'est pas soutenu**.

A l'inverse, si cet avis est **favorable**, le projet **est soutenu sous réserve du respect des règles** fixées dans la note de cadrage.

## PSF 2023

	Projets soutenus	Projets non soutenus
Avis CD Favorable	679	76
Avis CD Défavorable	0	24
Avis CD Non renseigné	24	





# Orientations clubs

## Orientations clubs :

Créer/développer une activité

Être acteur des Jeux Olympiques de Paris 2024

Mettre en place des actions en faveur du Club de demain

Valoriser les clubs formateurs

Soutenir les clubs ultramarins dans leurs déplacements en métropole

Soutenir les clubs de moins de 100 licenciés

Mettre en place des animations vacances olympiques

Légende :

Nouveauté

Modification



# Animation vacances olympiques

Une **orientation spécifique** à destination des **clubs** qui bénéficient d'une **enveloppe particulière**.

**Tout type d'action** dont l'objectif est l'accueil ou la mise en œuvre d'actions à destination des **publics en territoires prioritaires**. Les actions devront se réaliser pendant les **vacances scolaires de printemps ou d'été** et **quel que soit le thème** (sport, culture, ...).

L'Agence apportera **un suivi particulier** à ces projets. La description doit être **claire et précise**. Il en sera de même pour les comptes-rendus financiers.

# Orientations comités départementaux

## Orientations comités départementaux :

Dynamiser le territoire avec les clubs

Accompagner les dirigeants dans leur engagement bénévole

Orientation ouverte uniquement aux comités départementaux signataires un avenant au COT dans le cadre de la mesure 1 du Club de demain.

Soutenir l'organisation des compétitions

Ouverture de l'orientation à tous types de compétitions.

Lutter contre les violences

Légende :  
Nouveauté  
Modification

2024

# Orientations comités régionaux

## Orientations comités régionaux :

Mettre en œuvre la formation fédérale

Accompagner le développement de QualiClub

Mettre en œuvre le DRA

Le projet et le budget devront être détaillés par discipline du DRA du territoire.

Soutenir les comités ultramarins dans leurs déplacements en métropole

Soutenir l'organisation des compétitions

Le projet Digitalisation des comités régionaux est élargi à l'organisation des compétitions.

Lutter contre les violences

Légende :  
Nouveauté  
Modification

# Comptes-rendus financiers

Lorsqu'une structure reçoit une subvention pour un projet dans le cadre du PSF, la structure doit transmettre **un compte-rendu financier (CRF)** au plus tard le **30 juin de l'année suivante** présentant **les actions réalisées** et le **budget réel**.

La Fédération a la charge d'**évaluer** les comptes-rendus financiers de ses structures en respectant le cadre défini par l'Agence :

- Vérifier que les actions réalisées correspondent aux actions décrites dans la demande de subvention.
- Vérifier que le budget réel est cohérent.

L'Agence peut effectuer des **contrôles** directement auprès des structures afin de vérifier la véracité des comptes-rendus financiers. C'est aussi l'Agence qui effectue les demandes de **reversement**.



# Comptes-rendus financiers

La saisie des CRF n'est pas anecdotique, il est important de **rendre compte des actions réalisées** dans le cadre du projet subventionné et de **saisir les montants réels**.

- Les subventions attribuées dans le cadre du PSF proviennent de l'Agence nationale du Sport (AnS) et sont donc de **l'argent public**. Les CRF permettent la **traçabilité** de ces fonds.
- Les CRF permettent à l'Agence d'observer **les effets du PSF** sur le développement des pratiques ainsi que **l'efficacité du subventionnement** à travers la **réalisation des objectifs fixés**.
- C'est une tâche à prendre au sérieux qui peut entraîner une demande de **reversement de tout ou partie de la subvention**.



